

**PROTÉGER.  
PROMOUVOIR.  
RECONNAÎTRE.**

**Le volontariat  
en situations d'urgence**

*La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tient à remercier la Croix-Rouge suédoise pour sa précieuse contribution à l'élaboration de ce rapport.*



**© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 2011.**

La présente publication peut être photocopiée en partie ou dans sa totalité à condition que la source soit indiquée. La Fédération internationale apprécierait d'être informée de toute utilisation faite de ce document. Les demandes de reproduction à des fins commerciales doivent être adressées à la Fédération internationale, à l'adresse suivante : [secretariat@ifrc.org](mailto:secretariat@ifrc.org).

Les opinions et recommandations exprimés dans la présente publication ne reflètent pas systématiquement la politique officielle de la Fédération internationale et de ses Sociétés nationales. De même, les cartes figurant dans cette publication n'impliquent aucun jugement de la part de la Fédération ou des Sociétés nationales concernant le statut juridique des territoires concernés ou de leurs autorités.

Case postale 372  
CH-1211 Genève 19  
Suisse  
Téléphone: +41 22 730 4222  
Télécopie: +41 22 733 0395  
Courriel: [secretariat@ifrc.org](mailto:secretariat@ifrc.org)  
Site Internet: [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org)

# APPEL À L'ACTION

## 1. PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR TOUS LES VOLONTAIRES

*Pour protéger, promouvoir et reconnaître le volontariat, en particulier dans les situations d'urgence, les pouvoirs publics doivent collaborer avec les organisations ayant recours aux volontaires.*

### **Faire mieux comprendre la valeur économique et sociale que les volontaires apportent aux communautés**

- Élaborer des bases de données crédibles pour encourager l'adoption de nouvelles politiques relatives au volontariat.
- Investir du temps et des ressources pour le développement du volontariat à tous les niveaux.

### **Promouvoir le volontariat et reconnaître les volontaires**

- Proposer des mesures d'incitation pour les volontaires et encourager les employeurs à valoriser l'expérience du volontariat.
- Aider les organisations de volontaires dans le processus de recrutement.

### **Renforcer la protection juridique des volontaires**

- Examiner les lois en vigueur et éliminer les lacunes constatées.
- Veiller à ce que les droits et les responsabilités des volontaires soient clairement définis.
- Mettre en œuvre les lois existantes.

## 2. AMÉLIORER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES ÉVOLUENT LES VOLONTAIRES INTERVENANT DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

*Les volontaires permettent à l'aide humanitaire d'atteindre les plus vulnérables et doivent, à ce titre, être protégés. Les pouvoirs publics doivent diffuser ce message en temps de paix comme en période de conflit.*

### **Intégrer les volontaires dans les plans nationaux d'intervention d'urgence**

- Reconnaître que les volontaires contribuent à l'extension de la portée des interventions du gouvernement.
- Améliorer la planification de l'intervention du gouvernement et des acteurs humanitaires en cas de catastrophe.
- Veiller à ce que les volontaires soient assurés lorsqu'ils interviennent dans une situation de catastrophe.

### **Garantir aux volontaires un accès sûr à tous les groupes vulnérables**

- Respecter et reconnaître tous les volontaires comme des acteurs humanitaires impartiaux.
- Respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge en tant que symboles de la neutralité et de la protection, tels que définis dans les Conventions de Genève.

### **Intégrer le soutien psychosocial aux volontaires dans tous les plans de gestion des interventions**

- Prendre en compte les besoins psychosociaux des volontaires qui ont été confrontés à une situation traumatisante.
- Proposer un soutien psychosocial avant, pendant et après une intervention en cas de catastrophe.

# TABLE DES MATIÈRES

Appel à l'action	3
Résumé analytique	5
<b>Le volontariat en situations d'urgence – Rapport de plaidoyer</b>	<b>7</b>
Faire mieux comprendre la valeur économique et sociale que les volontaires apportent aux communautés	8
Intégrer les volontaires dans les plans nationaux d'intervention d'urgence	10
Intégrer le soutien psychosocial aux volontaires dans tous les plans de gestion des interventions	13
Promouvoir le volontariat et reconnaître les volontaires	14
Garantir aux volontaires un accès sûr à tous les groupes vulnérables	15
Renforcer la protection juridique des volontaires	17
Fournir une assurance à tous les volontaires	20
Conclusion : protéger, promouvoir et reconnaître les volontaires	20
<b>Encadré 1 Rémunérer ou ne pas rémunérer</b>	<b>21</b>
<b>Encadré 2 Le volontariat et Internet</b>	<b>22</b>

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Près d'un milliard de personnes dans le monde choisissent d'être volontaires. Plus de 13 millions d'entre elles ont rejoint le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour fournir des services aux personnes vulnérables, sans attendre aucun avantage financier ou matériel. Lorsqu'une situation d'urgence se présente, elles dispensent les premiers secours, viennent en aide aux personnes prisonnières des décombres de bâtiments effondrés, conduisent des ambulances, bravent les eaux de crue, remettent des lettres aux détenus, mènent des campagnes de vaccination et apportent réconfort aux personnes en détresse. Les volontaires renforcent la résilience des communautés et étendent la portée de l'intervention du gouvernement.

La nature même des opérations d'urgence fait que les volontaires risquent leur vie. Au cours de la seule année 2011, des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier ont été blessés ou tués en service. En février, une distribution de secours organisée après les inondations au Pakistan a basculé dans la violence lorsque des hommes armés de fusils AK 47 ont menacé le personnel et les volontaires du Croissant-Rouge du Pakistan, qui distribuaient des colis de vivres. En avril, Saleh al-Awami, un jeune auxiliaire médical, a été tué par les éclats d'un missile tiré sur l'ambulance portant clairement l'emblème du Croissant-Rouge libyen dans laquelle il se trouvait. En juillet, Han Sun Il, un agriculteur et volontaire de la Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée âgé de 32 ans a plongé dans les eaux tourbillonnantes de la crue pour sauver deux enfants coincés dans leur maison. Il a pu les mettre en lieu sûr avant d'être emporté par les eaux. Deux mois plus tard, un volontaire du Croissant-Rouge soudanais a été pris, au Kordofan Sud, dans des tirs croisés alors qu'il dispensait les premiers secours à des blessés. Il n'a pas survécu. Ce ne sont là que quelques exemples des nombreux incidents impliquant des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous appelons les gouvernements à œuvrer à nos côtés pour améliorer la reconnaissance et la protection des volontaires, en particulier dans les situations de crise ou en cas de catastrophe, quand les volontaires sont nombreux à risquer leur vie pour sauver celle des autres.

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui encouragent le volontariat, les gouvernements doivent évaluer et faire connaître la valeur économique que les volontaires apportent aux communautés. Il existe maintenant des outils

permettant de mesurer cette contribution. En mars 2011, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié un document intitulé *Manual on the Measurement of Volunteer Work* (Manuel sur la mesure du travail bénévole). En se fondant sur la méthode proposée par l'OIT, la Fédération internationale a calculé qu'en 2009, les volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde ont fait don de près de 6 milliards de dollars É.U. en travaillant à titre bénévole, soit près de 90 cents par habitant de la planète. Les auteurs du manuel estiment que la valeur économique totale du travail bénévole dans le monde s'élève à près de 1 400 000 milliards de dollars É.U., soit plus de 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.

La valeur sociale des volontaires est plus difficile à évaluer, mais les gouvernements devraient savoir que les personnes qui travaillent aux côtés des plus vulnérables et qui leur fournissent des services créent, au sein des communautés, un sentiment d'autonomie et de solidarité que l'argent ne peut pas acheter. Comme le démontre un projet pilote récemment mis en œuvre au Burundi, le volontariat peut aider une société fragmentée sur le plan ethnique au sortir d'un conflit à se reconstruire et à se relever. En 2010, les volontaires de la Croix-Rouge du Burundi ont construit 8115 maisons pour les réfugiés de retour du Rwanda et de Tanzanie – des personnes que les volontaires estimaient être particulièrement vulnérables. Sans aucun financement extérieur, les volontaires ont bâti les maisons avec les matériaux disponibles dans leur communauté. Ce n'est là qu'un exemple de la collaboration généralisée et continue qui existe entre Hutus et Tutsis depuis les violences ethniques des années 1990. «Maintenant, nous travaillons ensemble pour aider les plus vulnérables. En apprenant à nous connaître, nous ne risquons pas un retour à la guerre civile», a dit un volontaire.

En application des Conventions de Genève, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont reconnues par les gouvernements comme «les auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire». Les volontaires jouent un rôle essentiel dans ce contexte et doivent être pris en compte dans tous les plans d'intervention d'urgence. Avant la survenue d'une catastrophe, des stratégies coordonnées et un dialogue régulier devraient être engagés entre les différents niveaux du gouvernement, la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge du pays et les autres organisations intervenant

en cas de catastrophe et ayant recours aux volontaires. Ces acteurs devraient nouer des partenariats à l'avance afin que des rapports de confiance puissent s'établir et que les lacunes et doublons éventuels puissent être évités. Les volontaires doivent recevoir le matériel, les vêtements et la formation nécessaires pour accomplir leur mission dans des conditions de sécurité et de manière efficace.

L'opération engagée à la suite du tremblement de terre qui a frappé Christchurch (Nouvelle-Zélande) est un exemple de préparation et de coordination réussies entre les institutions partenaires, notamment la Croix-Rouge néo-zélandaise, le ministère de la Protection civile, la police et le Lions Club. C'était le chaos, comme chaque fois qu'une catastrophe se produit, mais c'était un « chaos organisé », pour reprendre les termes employés par un volontaire de la Croix-Rouge, et l'opération a été couronnée de succès.

Même lorsqu'une intervention est bien gérée, les situations d'urgence sont des expériences traumatisantes. Être volontaire ne signifie pas être à l'abri. Les volontaires peuvent aussi être des victimes, souffrant de la perte d'êtres chers ou de biens. Ils peuvent être les témoins de situations déchirantes. Les gouvernements et les organisations de volontaires commencent à prendre conscience de l'importance des services de soutien psychosocial et de conseil destinés aux bénéficiaires. Ils doivent aussi prendre conscience de l'importance de proposer ces mêmes services aux volontaires et de les intégrer dans tous les plans de gestion.

« Nous ne devons pas oublier que choisir d'être volontaire, c'est choisir de sacrifier d'autres activités », indique le docteur Mukesh Kapila, sous-secrétaire général de la Fédération internationale. Les volontaires mettent leur temps et leurs compétences au service d'autrui, sans rien attendre, ou presque, en retour. Il faut encourager et promouvoir le volontariat, faute de quoi cet acte de générosité pourrait disparaître. La reconnaissance du volontariat n'est pas nécessairement financière. Elle peut se matérialiser par un geste, un discours lors d'une réunion publique, la gratuité des transports publics, des uniformes neufs ou des bourses d'études dans des universités publiques. « Comme nous servons l'humanité, les autorités devraient, dans la mesure du possible, nous protéger sur les plans social et économique », explique un volontaire du Croissant-Rouge du Pakistan. « Nous ne sommes pas une charge. Nous sommes les atouts d'une société, à laquelle nous donnons le meilleur de nous-mêmes. »

En outre, la reconnaissance des volontaires contribue à garantir qu'ils ont un accès sûr aux groupes vulnérables. Les gouvernements devraient s'assurer que l'armée, la police et le public sont conscients du rôle et de la valeur des volontaires et qu'ils les protègent en tout temps, en période de paix comme en période de conflit. Les campagnes de sensibilisation et la diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contribuent à bâtir une culture de respect. Il va sans dire qu'en période de conflit, aucune partie ne devrait prendre pour cible la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge – ou toute autre organisation humanitaire – ni utiliser abusivement les emblèmes, l'équipement ou les volontaires pour servir ses propres intérêts.

Les gouvernements devraient continuer à renforcer la protection juridique des volontaires. En 2009, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) ont signalé que, depuis l'Année internationale des volontaires en 2001, plus de 70 lois ou politiques encourageant ou réglementant le volontariat avaient été adoptées. Malgré cette prise de conscience accrue, des lacunes juridiques subsistent et, de manière générale, une approche ponctuelle est adoptée à l'égard de la législation applicable au volontariat, en particulier dans les situations d'urgence. Parmi les questions à examiner en profondeur figurent le droit du travail, la fiscalité, la responsabilité et la formation. Bien entendu, l'adoption d'une loi n'a de sens que si les autorités l'appliquent rigoureusement. Des stratégies de mise en œuvre devraient être définies alors même que les lois sont en cours d'élaboration.

Une autre question importante, qui touche une large majorité de volontaires partout dans le monde, est celle de l'absence de couverture d'assurance. Il existe des solutions à ce problème, notamment le régime garanti par la Fédération internationale qui ne coûte qu'un franc suisse par personne aux Sociétés nationales. Toutefois, sans le soutien du gouvernement, même cette solution est inabordable pour certaines organisations ayant recours aux volontaires. C'est toujours une tragédie lorsqu'un volontaire est tué ou blessé, mais la souffrance est plus grande encore quand un volontaire n'a pas les moyens d'être soigné ou que sa famille ne reçoit aucune indemnisation en cas de décès.

Tant que le monde connaîtra des catastrophes, des volontaires braveront les dangers pour aider les autres. Les volontaires sont une ressource précieuse. Nous devons tous œuvrer de concert pour protéger, promouvoir et reconnaître chacun d'entre eux.

# LE VOLONTARIAT EN SITUATIONS D'URGENCE. **RAPPORT DE PLAIDOYER**

En février 2011, après que des pluies de mousson exceptionnellement abondantes ont provoqué les plus graves inondations de l'histoire du Pakistan, trois employés du Croissant-Rouge du Pakistan et 23 volontaires se sont rendus dans un village de la province du Sindh pour y distribuer des vivres. Ils ont garé leurs cinq camions près des bénéficiaires qui attendaient. Quelques instants plus tard, une demi-douzaine d'hommes armés de fusils AK 47 ont surgi de nulle part. Nerveux et agités, les hommes ont exigé que les camions leur soient remis, en pointant le canon de leurs fusils sur le responsable de l'équipe. Ils ont ouvert le feu sur des volontaires, et une balle a frôlé l'oreille d'un jeune homme de 19 ans. Puis, ils ont volé un camion et se sont enfuis. Un volontaire, qui se trouvait encore à bord, a dû sauter du véhicule qui s'éloignait à vive allure.

L'équipe a repris la distribution, mais, peu de temps après, un autre groupe d'hommes armés est arrivé. Exaspérés et craignant de ne pas recevoir de vivres, les villageois se sont rués vers les quatre camions restants et les ont pillés. L'incident a duré trois heures.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont les activités vont de la distribution de vivres aux premiers secours, jouent un rôle crucial au niveau communautaire. Elles comptent en moyenne 20 volontaires pour un employé, ce qui revient à dire que, sans les 13,1 millions de volontaires, elles n'existeraient tout simplement pas. Partout dans le monde, les volontaires sont chaque jour exposés à des risques, en particulier en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence.

Selon la définition qu'en donne la Fédération internationale, un volontaire est une personne qui s'emploie à rendre le monde plus humain et plus pacifique, en fournissant des services directement aux personnes vulnérables et en s'attachant à prévenir et à réduire les vulnérabilités et l'exclusion. Le volontariat est une activité qui repose sur le libre engagement, et il n'est nullement motivé par la perspective d'un bénéfice matériel ou financier ou par des pressions extérieures de nature sociale, économique ou politique.

Deux personnes sur mille font du volontariat pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde. Parmi ces volontaires,

environ 26 % interviennent en cas de catastrophe. Entre 2004 et 2010, ils ont atteint plus de 300 millions de personnes. L'éventail d'activités qu'ils mènent est large, tout comme celui des risques auxquels ils sont exposés. Il existe peu de statistiques détaillées sur le nombre de tués et de blessés, étant donné que chaque pays est responsable de ses volontaires et ne peut pas toujours signaler tout ce qui se passe sur le terrain. L'utilisation des systèmes de compte rendu est souvent freinée par un accès limité aux technologies et un manque de capacités. Une chose est certaine : dans 186 pays, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont systématiquement en première ligne dans les situations d'urgence, qu'il s'agisse d'un tsunami, d'une guerre civile ou d'une pandémie.



À la suite du séisme dévastateur du 28 février 2010, les volontaires de la Croix-Rouge chilienne ont mené des activités d'urgence, notamment de recherche et de sauvetage, d'évacuation de patients, de déblaiement des décombres et d'enlèvement des corps. Photo : Croix-Rouge chilienne.

Il est clair qu'être en première ligne comporte des risques. Des chauffeurs d'ambulances volontaires ont été tués par balle pendant les affrontements en Syrie et en Libye alors qu'ils portaient secours à des personnes blessées. Des volontaires se sont noyés alors qu'ils tentaient d'aider les victimes des inondations aux Philippines et en Corée du Nord. En 2010, le volcan Merapi (Indonésie) est entré en éruption et a tué des dizaines de personnes, dont un volontaire de la Croix-

Rouge indonésienne qui tentait d'évacuer les civils. Lors d'une fusillade entre cartels de la drogue à Tampico (Mexique), une jeune volontaire de 20 ans a été tuée par une balle perdue alors qu'elle se tenait devant un dispensaire. Des volontaires qui, après les attentats du 11 septembre à New York, ont fouillé les décombres du World Trade Center à la recherche de corps sont maintenant atteints de cancers dus à la fumée et aux poussières qu'ils ont respirées. En Afghanistan, les volontaires du Croissant-Rouge traversent fréquemment des zones dangereuses pour transmettre les lettres des familles de soldats du gouvernement ou de combattants talibans détenus. Tels sont donc les risques auxquels les volontaires sont exposés chaque jour : accidents de la route, braquages, prise d'otages et même menaces des membres de la communauté qui pensent que les volontaires ont des privilèges.

Quelle que soit la situation de crise, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge répondent présents. Eu égard aux défis croissants à l'échelle mondiale, comme le changement climatique, la surpopulation et la violence urbaine, nous aurons toujours plus besoin de volontaires. La société civile, les gouvernements et les entreprises partenaires doivent œuvrer de concert pour protéger et encourager le volontariat. Les volontaires sont une ressource précieuse.

## **FAIRE MIEUX COMPRENDRE LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIALE QUE LES VOLONTAIRES APPORTENT AUX COMMUNAUTÉS**

Récemment encore, il n'y avait pas d'outil pour mesurer la valeur des volontaires de manière systématique. Les économistes avaient donc tendance à ne pas la prendre en compte dans le calcul du produit intérieur brut (PIB). Si les gouvernements recueillent des données crédibles, il sera possible, sur cette base, d'élaborer des politiques reconnaissant la contribution notable des volontaires, dont la mission implique souvent de consentir de grands sacrifices personnels.

En mars 2011, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié un document intitulé *Manual on the Measurement of Volunteer Work* (Manuel sur la mesure du travail bénévole), élaboré par le Centre d'études sur la société civile de l'Université John Hopkins. Il s'agit de la première méthode vraiment rigoureuse permettant de produire des estimations à l'échelle mondiale à partir de bases de données existantes. Les statistiques avancées par les chercheurs sont saisissantes : ils ont estimé qu'en 2005, la valeur économique totale de la

main-d'œuvre volontaire mondiale s'élevait à près de 1 400 000 milliards de dollars É.U. Dans un article récent, ils affirment : « Près d'un milliard de personnes dans le monde font chaque année du volontariat pour des institutions publiques ou des organisations à but lucratif ou non lucratif, ou pour des amis ou des voisins, ce qui revient à dire que si les volontaires habitaient tous dans le même pays, ils constitueraient le deuxième pays le plus peuplé au monde », et la septième puissance économique.

Un des chercheurs, Wojciech Sokolowski, dit qu'en moyenne, chaque dollar donné à une organisation ayant recours aux volontaires rapporte deux dollars en termes de travail bénévole. Bien que, par définition, les volontaires ne reçoivent pas de rémunération, ils impliquent des frais en matière de gestion, de coordination, de formation, d'habillement, d'équipement, d'assurance et de soutien psychosocial. Reste que les chiffres montrent qu'il s'agit d'un investissement rentable.

M. Sokolowski souligne toutefois que les données sont encore limitées. Ses collègues et lui n'ont pas été en mesure d'étendre leurs recherches à des domaines particuliers, comme le volontariat dans les situations d'urgence. Les chercheurs estiment que l'ensemble des postes de volontaires correspond à 20 millions d'emplois à temps plein. « Si j'annonçais qu'il existe une industrie capable de créer 20 millions d'emplois, tout le monde me demanderait avec enthousiasme de quelle industrie il s'agit », insiste M. Sokolowski.

Maintenant qu'elle a publié ce manuel, le défi pour l'OIT est de convaincre les pays de l'utiliser. « J'espère que la Fédération internationale appuiera les efforts que nous faisons pour amener les organismes nationaux de la statistique à commencer à calculer régulièrement la valeur du volontariat », explique M. Sokolowski. La Fédération internationale a utilisé la méthode de l'OIT pour calculer la valeur économique des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre des activités qu'elle a menées cette année pour améliorer la protection, la promotion et la reconnaissance des volontaires et du volontariat. Selon le rapport « La valeur des volontaires », que la Fédération internationale a publié en 2011, les volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde ont fait don, en 2009, de près de 6 milliards de dollars É.U. en travaillant à titre bénévole, soit près de 90 cents par habitant de la planète.

Pendant les opérations de secours en cas de catastrophe, les gouvernements ont pu prendre





*Des volontaires du Croissant-Rouge du Bangladesh fournissent aux communautés des outils pour améliorer leur environnement, en proposant une méthode par étapes de construction de logement plus sûrs. Photo: Agostino Pacciani/FICR.*

la mesure de cette valeur ajoutée. Le docteur Agustiono, ministre adjoint, coordonnateur de l'action sociale, estime qu'en Indonésie, plus de la moitié des personnes qui ont participé aux opérations de secours et de relèvement après le tsunami étaient des volontaires, ce qui en a considérablement réduit les coûts. « Nous avons beaucoup appris à Aceh, dit-il. Le gouvernement ne peut pas tout faire tout seul. »

Il insiste sur le fait que les volontaires étendent la portée de l'intervention du gouvernement en cas de catastrophe, en assurant des services qui seraient d'un coût inabordable, comme les systèmes d'alerte rapide en continu. Au Bangladesh, un des pays du monde les plus exposés aux catastrophes, les cyclones sont extrêmement meurtriers. Pour que la population soit mieux préparée, le Croissant-Rouge du Bangladesh a formé 49 000 volontaires dans des régions à haut risque dans le cadre de son programme de préparation aux cyclones. Les volontaires reçoivent des bulletins météorologiques du Service météorologique du Bangladesh, utilisent des porte-voix et des sirènes à main pour avertir 10 millions de personnes en cas d'alerte au cyclone, aident à évacuer la population vers des abris d'urgence et dispensent les premiers secours. Ces dernières années, les volontaires ont réussi à avertir les habitants de l'approche de deux cyclones destructeurs : le cyclone

Sidr en 2007 et le cyclone Aila en 2009. Grâce à ces systèmes d'alerte rapide, Sidr n'a fait que 2300 victimes et Aila, 190, des chiffres remarquablement faibles si on les compare à ceux de 1970 et de 1991, qui avaient fait respectivement 500 000 et 138 000 morts.

Les volontaires jouent également un rôle crucial dans la prévention des situations d'urgence, en particulier des flambées épidémiques. La Mongolie est un pays vaste et faiblement peuplé. Elle couvre une superficie de 1,5 million de kilomètres carrés et compte 2,7 millions d'habitants, dont 38 % sont des nomades. Elle est située le long d'une des principales voies migratoires d'oiseaux sauvages, ce qui la rend vulnérable aux épidémies de grippe aviaire. En 2006, la Croix-Rouge de Mongolie a mis en œuvre un programme de lutte contre la grippe aviaire, en mobilisant son réseau de volontaires locaux pour couvrir la quasi-totalité du territoire. En deux ans, 800 volontaires formés ont sensibilisé plus de 35 000 personnes, et en 2008, aucun cas d'infection humaine au virus H5N1 n'a été signalé en Mongolie.

Pendant les opérations sanitaires d'urgence et les campagnes de vaccination, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge vont jusque dans les communautés les plus isolées, comme les petits hameaux perchés au sommet des collines

ou les tribus reculées dont seuls les autochtones connaissent l'existence. Pablo Medina, coordonnateur des opérations au niveau mondial de la Fédération, explique : « J'ai passé la plus grande partie de ma carrière sur le terrain. Je sais donc que ce sont les volontaires qui rendent notre action possible. En tant qu'étrangers, nous ne connaissons ni la communauté ni la langue locale. Les volontaires ont la confiance de la communauté. Nous sommes fiers de faire le lien et d'aller à l'intérieur des communautés pour fournir des biens et des services. La valeur des volontaires, c'est justement qu'ils sont le lien. »

En plus d'une valeur économique, les volontaires apportent une valeur sociale aux communautés. Bien qu'il soit difficile de la calculer, il est clair que les volontaires contribuent à la solidarité sociale et à l'intégration, en rassemblant les membres d'une communauté dans les moments difficiles et en leur donnant un rôle à jouer dans leur propre relèvement.

La guerre civile des années 1990 a laissé de profondes cicatrices dans le tissu social du Burundi. Le relèvement a été encore plus difficile, car la population de ce pays où la pauvreté est endémique est victime de tensions ethniques persistantes, de l'insuffisance des soins de santé, de catastrophes fréquentes et d'insécurité alimentaire. Après la guerre, nombre de communautés dépendaient de l'aide extérieure et voyaient la Croix-Rouge du Burundi comme une ONG de plus, venue faire l'aumône. En outre, la Croix-Rouge du Burundi était faible, au point qu'elle était presque inexistante.

En 2007, un projet pilote a été mis en œuvre pour rebâtir complètement la Société nationale, en commençant par créer deux unités d'environ 50 volontaires dans deux communautés. Ces unités fournissaient des services de base, par exemple labourer des champs et construire des maisons. Elles étaient composées de Hutus et de Tutsis, d'hommes et de femmes, de jeunes et de moins jeunes. En travaillant côte à côte, ces groupes ont développé le sens de la cohésion sociale. Plus tard dans l'année, le projet a été étendu à tout le pays.

En 2008, des volontaires de la province burundaise de Makamba ont pris les devants quand la famine s'est abattue sur une province voisine. Ils ont fait du porte-à-porte et ont collecté 300 tonnes de nourriture en trois jours. Puis d'autres provinces ont suivi leur exemple. Ce mouvement de solidarité démontre à quel point les volontaires de la Croix-Rouge ont aidé les communautés à retrouver un esprit d'entraide et un sentiment d'appartenance – des valeurs

traditionnelles que la guerre avait fait sombrer dans l'oubli. Aujourd'hui, la Croix-Rouge du Burundi compte quelque 300 000 volontaires – dont la plupart sont des personnes vulnérables – qui repèrent les personnes encore plus vulnérables qu'eux et leur fournissent des services. Elle est devenue un important réseau communautaire subvenant à ses propres besoins.

## **INTÉGRER LES VOLONTAIRES DANS LES PLANS NATIONAUX D'INTERVENTION D'URGENCE**

En application des Conventions de Genève, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont reconnues par les gouvernements comme « les auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ». Les volontaires jouant un rôle crucial dans ce contexte, les gouvernements doivent les intégrer dans tous les plans nationaux d'intervention d'urgence. Un dialogue régulier sur la planification des interventions en cas de catastrophe doit être engagé entre le gouvernement et les acteurs humanitaires.

Stefan Agerhem, conseiller international pour le volontariat et le développement organisationnel à la Croix-Rouge suédoise, explique : « Lorsqu'une catastrophe se produit, il est déjà trop tard pour engager un dialogue entre les gouvernements et les organisations de volontaires. Collaborer peut apporter beaucoup. C'est pourquoi nous devons saisir l'occasion de faire ensemble plus que répondre à l'urgence causée par la catastrophe. »

Nous savons que l'efficacité et la portée des interventions d'urgence peuvent être considérablement accrues si les gouvernements et les organisations de secours collaborent avant la survenue d'une catastrophe. Prenons l'exemple de l'opération menée à Christchurch (Nouvelle-Zélande). Le 22 février 2011, les volontaires de la Croix-Rouge ont été déployés quelques heures seulement après qu'un séisme d'une magnitude de 6,3 a frappé la ville. Hayley Presling, une jeune mère de deux enfants travaillant dans une agence immobilière, était devenue volontaire de la Croix-Rouge un an à peine avant la catastrophe – quand l'équipe d'intervention Croix-Rouge de Porirua, dont elle est la responsable, avait été constituée. Quelques jours après le séisme, son équipe et elle ont pris l'avion pour Christchurch.

Grâce à un financement conjoint de la Croix-Rouge néo-zélandaise et des autorités locales, l'équipe avait pu s'entraîner toutes les deux semaines pendant un an. Quand la catastrophe s'est produite,

l'équipe a estimé qu'elle avait les compétences et l'équipement nécessaires pour participer à l'opération. « Nous avons suivi un cours sur les procédures de radiocommunication, qui d'ailleurs était remarquable », explique Mme Presling. « Comme nous étions nombreux à ne pas connaître Christchurch, nous avons utilisé des cartes et des unités GPS TomTom. Nous utilisons les radios pour communiquer avec notre base et pour signaler nos déplacements dans la ville. Nous avons dispensé beaucoup de premiers secours, car il y avait encore des personnes légèrement blessées. Nous avons également suivi un cours de sauvetage au sol. Et même si notre équipe n'a pas participé à la fouille des décombres à la recherche de survivants, ce sont des compétences qui peuvent être utiles si un séisme frappe là où nous nous trouvons. »

Quatorze équipes de secours d'urgence de la Croix-Rouge et d'autres organisations ont installé leur base dans le Centre des opérations d'urgence, à partir duquel le ministère de la Protection civile et de la gestion des situations d'urgence supervisait l'ensemble de l'opération. Les volontaires du programme de rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge ont collaboré avec la police, les conseils municipaux, la protection civile et d'autres institutions pour rechercher et enregistrer plus de 50 000 personnes déplacées, et aider à retrouver plus de 1000 personnes portées disparues. Une équipe spécialisée de la Croix-Rouge a prêté main-forte aux équipes de recherches et de sauvetage, en fouillant les bâtiments à la recherche des personnes qui pourraient encore s'y trouver.



Hayley Presling, une volontaire de la Croix-Rouge néo-zélandaise, discute des moyens de soutenir au mieux les personnes vivant à proximité de l'épicentre du séisme de Christchurch. Photo : Phil Reid/The Dominion Post.

Le Lions Clubs International et la Fédération internationale avaient préalablement signé un accord de partenariat. À Christchurch, les volontaires des deux institutions ont inspecté des dizaines de milliers de logements pour vérifier l'état de santé des habitants. « La Croix-Rouge a été remarquable. Elle a proposé des formations à nos volontaires pour les préparer à intervenir en cas de catastrophe », déclare Katerina Barcal, responsable du programme de développement du Lions Clubs International.



Une équipe d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge cambodgienne visite la commune inondée de Cork Trabek, dans la province de Kampong Thom, en 2011. Photo : Croix-Rouge cambodgienne.

Hayley qualifie l'expérience qu'elle a vécue de « chaos organisé, en raison du nombre de personnes qui allaient et venaient tout au long de la journée ». Les situations d'urgence sont déroutantes, il est presque impossible de savoir ce qu'elles nous réservent. Une intervention d'urgence efficace débute avant que le sol ne commence à trembler ou qu'une épidémie ne fasse ses premières victimes, et implique que les gouvernements et les organisations de secours nouent des partenariats solides. C'est un processus cyclique qui nécessite une importante préparation avant la catastrophe, une gestion rigoureuse pendant l'opération et la mise en œuvre, après la catastrophe, d'activités de relèvement dont les effets s'inscrivent dans la durée.

Les organisations doivent tenir à jour une base de données sur les volontaires, et les volontaires doivent être formés de façon adéquate. « Ils doivent avoir une formation de base, en particulier ceux qui sont en première ligne », explique Catherine Martin, ancienne directrice de la Croix-Rouge philippine qui travaille maintenant avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). « En menant des activités de recherches et de sauvetage dans un bâtiment effondré, on court les mêmes dangers que les primo-intervenants. Les volontaires courent des risques lorsqu'ils évacuent les blessés en plein champ de bataille ; un gilet portant l'emblème de la croix rouge n'arrête pas les balles. » Elle



*Un volontaire de la Croix-Rouge américaine inspecte les destructions provoquées par l'incendie Harris, qui a ravagé quelque 30 350 hectares dans le sud-est du comté de San Diego. Photo: Talia Frenkel/Croix-Rouge américaine.*

se souvient d'une activité de recherches conduites par des volontaires peu formés (qui n'appartenaient pas à la Croix-Rouge) pendant les graves inondations que les Philippines ont subies. Si ces volontaires avaient été correctement formés, ils auraient su qu'il ne fallait pas utiliser un canot pneumatique dans les eaux de crue déchaînées. Pourtant ils l'ont fait, et le bateau a chaviré. Aucun n'a survécu.

Les volontaires doivent être dûment équipés, c'est-à-dire porter des vêtements de protection et avoir un moyen de communiquer. Le Vanuatu, un État du Pacifique Sud, est exposé à une multitude de catastrophes : éruptions volcaniques, tremblements de terre, tsunamis, ouragans et cyclones. Le pays compte environ 200 000 habitants, dont 450 sont des volontaires de la Croix-Rouge de Vanuatu qui avertissent et évacuent la population, distribuent des vivres et dispensent les premiers secours en cas de catastrophe. Néanmoins, faute de ressources financières suffisantes, la Société nationale est incontestablement sous-équipée et ne dispose que de vieilles radios pour communiquer en cas de catastrophe. Ces deux dernières années, deux volontaires ont péri alors qu'ils évacuaient, dans

deux situations distinctes, des familles d'une zone exposée aux éruptions volcaniques. Leur radio étant tombée en panne, ils n'ont pas entendu l'ordre de faire demi-tour et ont été tués par une chute de rochers. Il est capital de collaborer avec le gouvernement pour veiller à ce que les primo-intervenants soient dûment équipés et que tous les volontaires travaillent dans des conditions de sécurité.

Les capacités des primo-intervenants peuvent être déterminantes en termes de vies sauvées et de vies perdues. «Lorsqu'une catastrophe se produit, les premiers à intervenir sont les membres de la communauté», déclare Pablo Medina. Les populations locales peuvent renforcer leur capacité de faire face aux situations d'urgence en suivant, avant la survenue d'une catastrophe, des formations aux premiers secours et aux techniques élémentaires d'intervention. En 1985, le service des incendies du comté de Los Angeles a mis en place une Équipe communautaire d'intervention d'urgence (l'équipe CERT). Le programme vise à former des civils, au niveau local, à la préparation aux catastrophes et à l'intervention, afin que la communauté puisse répondre à ses besoins immédiats dans une situation d'urgence, en attendant

que les secours arrivent. Depuis que, en 1993, l'Agence fédérale américaine de gestion des situations d'urgence (FEMA) a étendu le programme à l'ensemble du pays, l'équipe CERT a organisé des formations dans 28 États et à Porto Rico. Dans plusieurs situations d'urgence, les volontaires de l'équipe CERT ont collaboré avec les sections locales de la Croix-Rouge. Ils étaient souvent sur place avant la Croix-Rouge et participaient à la répartition des tâches.

## INTÉGRER LE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL AUX VOLONTAIRES DANS TOUS LES PLANS DE GESTION DES INTERVENTIONS

Lorsque les volontaires ne risquent pas leur vie dans les situations d'urgence, ils travaillent de longues heures dans des conditions éprouvantes. Beaucoup sont eux-mêmes victimes d'une catastrophe et ont perdu des membres de leur famille ou leurs biens. D'autres sont touchés sur le plan émotionnel par ce dont ils sont témoins, ce qui les rend vulnérables à la dépression ou à l'épuisement.

Certains volontaires ont besoin d'un soutien psychosocial. Les catastrophes sont des expériences traumatisantes, et les intervenants sont tout aussi vulnérables que les autres membres de la communauté. « Nous ne devons jamais oublier que nous travaillons avec des volontaires qui sont eux-mêmes des survivants, des personnes qui travaillent avec la faim au ventre, qui dorment sous la pluie et qui, souvent, pleurent la perte d'un membre de leur famille ou d'un ami, exactement comme nos bénéficiaires », explique Zara Sejberg, déléguée au soutien psychosocial à la Croix-Rouge danoise.

Les autorités et les organisations de la société civile commencent à reconnaître l'importance des services de conseil pour le personnel et les volontaires. La Croix-Rouge danoise est particulièrement engagée dans des activités de soutien psychosocial et héberge le Centre de référence de la Fédération internationale pour le soutien psychosocial. Ea Suzanne Akasha, une déléguée danoise en mission au Pakistan, était dans la province du Sindh le jour où la distribution de vivres a tourné au cauchemar. Après cet incident, la plupart des volontaires avaient du mal à dormir et angoissaient à l'idée de retourner sur le terrain. Certains ont décidé d'arrêter complètement leur activité de volontaire.

Ea a organisé des réunions avec les volontaires pour établir une perception commune de la chronologie des événements et pour discuter de leurs sentiments et de leurs réactions. Le jeune homme sur qui le groupe



*Un projet de soutien psychosocial, géré par la Croix-Rouge danoise et le Croissant-Rouge du Pakistan dans la province du Sindh, aide les enfants à se relever du traumatisme des inondations. Photo : Olivier Matthys/FICR.*

avait tiré y a trouvé la compassion et le soutien de ses pairs. « Ils se sont rendu compte, à leur grande surprise, qu'ils avaient agi de manière professionnelle pendant l'attaque », raconte Ea. « Ils étaient rassurés de savoir que leurs réactions dans cette situation exceptionnelle étaient tout à fait normales. Le groupe a été très soulagé d'avoir pu raconter sa terrible expérience à quelqu'un qui était prêt à l'écouter avec empathie. »



*Erline François et un autre volontaire de la Croix-Rouge haïtienne pour le soutien psychosocial travaillent avec des enfants touchés par le tremblement de terre de janvier 2010. Photo : Croix-Rouge haïtienne.*

Jérôme Grimaud, délégué au soutien psychosocial, explique qu'après le tremblement de terre en Haïti, les volontaires de la Croix-Rouge ont surmonté leur deuil et leur chagrin en aidant les autres. Erline François, une volontaire et institutrice d'école maternelle de 33 ans, se souvient : « Ma maison a été détruite. La nuit suivante, je me suis retrouvée nue dans la rue. Je ne

savais pas quoi faire ni où aller. Quelques jours après, je suis allée voir l'équipe de soutien psychosocial de la Croix-Rouge pour m'engager comme volontaire. À la fin du premier jour de formation, je me sentais déjà mieux. Le formateur m'a écoutée, et j'ai appris que je pouvais aussi écouter les autres. Avant, je ne savais pas quoi faire pour prendre un nouveau départ. J'ai repris espoir grâce à la formation».

## PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT ET RECONNAÎTRE LES VOLONTAIRES

Il y a toujours des personnes qui sont prêtes à aider si une catastrophe se produit. Le défi est de les encourager à continuer à faire du volontariat sur le long terme, en leur confiant des projets intéressants à mettre en œuvre quand aucune situation d'urgence n'est à déplorer. Ainsi, les organisations n'ont pas besoin de former un nouveau groupe de volontaires quand une catastrophe survient. Souvent, il est difficile de fidéliser les volontaires en raison du manque de ressources disponibles pour récompenser leurs efforts ou retenir leur intérêt par le biais de projets constructifs. Il est capital que les volontaires se sentent utiles et qu'ils soient reconnus par la communauté qu'ils servent.

Syed Mehmood Hussain Shah Kazmi est un jeune homme de 19 ans vivant dans la partie pakistanaise du Cachemire. Il est devenu volontaire du Croissant-Rouge quand son village a été détruit par un tremblement de terre en 2005. Les yeux pleins de larmes, il dit avoir couru ce jour-là pour rentrer chez lui en sortant de l'école. «Sur le chemin, j'ai vu des cadavres. Les enfants, les parents, tous pleuraient. Je courais vers la maison, sans savoir exactement ce qui s'était passé. Quelqu'un a dit : «C'est un puissant tremblement de terre, c'est le jour du jugement dernier». Le pont tanguait. Un voisin a dit : «Ta maison s'est effondrée». J'ai traversé le pont et, en arrivant devant chez moi, j'ai vu que tout était fini. La maison était détruite et mes cousins étaient morts.»

Il a fouillé les décombres à mains nues pour extraire les survivants, en mettant en pratique les gestes de premiers secours les plus élémentaires et en déchirant des morceaux de vêtements pour panser leurs blessures. Ses parents et ses sœurs étaient blessés, mais avaient survécu. Cette nuit-là, ils ont dormi tous ensemble sous une tente, avec le corps de sa cousine de 13 ans, car ils n'avaient pas trouvé de pelle pour l'enterrer. Le lendemain, la Société du Croissant-Rouge turc est arrivée et a dispensé les premiers secours. «Je me demandais pourquoi ils venaient nous aider.

Nous n'étions pas liés par le sang.» Ému par autant de générosité, il a commencé peu après à faire du volontariat pour le Croissant-Rouge du Pakistan.

C'est un honneur pour lui de servir sa communauté, même s'il convient qu'il aimerait que cette expérience lui apporte quelque chose de concret en retour. Le Croissant-Rouge du Pakistan ne lui fournit pas de couverture d'assurance, et Syed n'est pas certain que sa formation l'aidera à trouver du travail. «Les volontaires ne sont pas rémunérés, dit-il, non parce qu'ils n'en valent pas la peine, mais parce que leur valeur est inestimable. Nous méritons de travailler dans des conditions de sécurité. Nous voulons des avantages sociaux. Nous œuvrons pour nos familles et pour l'humanité. À ce titre, les autorités devraient, dans la mesure du possible, nous protéger sur les plans social et économique. Nous ne sommes pas une charge. Nous sommes des atouts d'une société, à laquelle nous donnons le meilleur de nous-mêmes.»

La question de savoir si les volontaires doivent être rémunérés suscite la controverse (voir encadré 1). Toutefois, d'autres mesures d'incitation peuvent être mises en place pour promouvoir la valeur des volontaires : la gratuité des transports publics, la réduction des taxes dans les universités publiques ou la valorisation de l'expérience acquise par les volontaires lorsqu'ils se présentent à des postes de la fonction publique. La Commission européenne a récemment publié sa première politique relative au volontariat, dont une des recommandations est de valider l'expérience et les compétences acquises en tant que volontaire en les intégrant dans le futur « passeport européen des compétences ».

Nombre de pays africains possèdent une longue tradition de volontariat informel. Selon Henry Nkhoma, directeur au ministère zambien du Développement communautaire et des services sociaux, le gouvernement sait qu'il a un rôle à jouer dans le soutien et la réglementation de cet acte de générosité. «Nous célébrons chaque année la journée du volontariat international. Les ministres font des discours pour montrer que le gouvernement soutient cette activité. Mais nous n'avons pas encore pris l'initiative d'élaborer des politiques qui couvrent, de manière générale, le bien-être des volontaires. Nous examinons actuellement cette possibilité. La volonté de faire du volontariat est très présente, mais cette activité n'est pas coordonnée.»

Les gouvernements peuvent s'inspirer du système colombien, qui garantit aux volontaires un soutien résolu. Victor Manuel Letelier Paredes est père

de famille et travaille à plein temps comme documentaliste scolaire. Pourtant, ces neuf dernières années, il a pu faire du volontariat pour la Croix-Rouge colombienne à raison de 16 heures par semaine. Il parle de son engagement avec une grande fierté : « Nous ne voulons pas d'argent. Nous voulons l'équipement nécessaire pour travailler. L'organisation nous fournit des uniformes, des casques, des vestes, et en retour, nous donnons nos compétences et nos connaissances. C'est un bon équilibre ». Comme tous les volontaires membres d'une organisation de secours faisant partie du système national de prévention des catastrophes, il bénéficie d'une couverture d'assurance financée par l'État. De plus, quand il a décidé d'entreprendre des études universitaires supérieures consacrées à la paix et au droit international humanitaire, il a obtenu une bourse de la Croix-Rouge qui couvrait la moitié de ses frais d'inscription.

« Nous ne devons pas oublier que choisir d'être volontaire, c'est choisir de sacrifier d'autres activités », indique le docteur Kapila, sous-secrétaire général de la Fédération internationale. « Si nous ne reconnaissons pas la valeur considérable que les volontaires apportent à la communauté et si nous n'examinons pas les facteurs sociaux qui conduisent les individus à faire ce choix, nous ne prenons pas toute la mesure de la décision qui est la leur, et ils finiront par cesser de consentir ces sacrifices. »

## **GARANTIR AUX VOLONTAIRES UN ACCÈS SÛR À TOUS LES GROUPES VULNÉRABLES**

Les volontaires doivent pouvoir venir en aide aux personnes en détresse sans craindre pour leur propre sécurité, et les pouvoirs publics doivent promouvoir la pleine protection des volontaires sur le terrain. Même quand un régime est renversé, la population devrait connaître et respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge pour que les volontaires puissent mener leurs actions sans craindre d'être agressés.

Or des volontaires ont été la cible d'attaques, de la Syrie au Honduras, alors qu'ils se trouvaient dans des ambulances. En Libye, pendant le soulèvement contre Kadhafi en 2011, les forces de sécurité se cachaient parfois dans des ambulances à l'approche de la ligne de front et en sortaient pour faire feu. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces véhicules sont devenus des cibles. Même des auxiliaires sanitaires portant des gilets avec l'emblème du croissant rouge ont été pris pour cibles alors qu'ils allaient ramasser des corps.



*Saleh al-Awami, un jeune auxiliaire médical volontaire du Croissant-Rouge libyen, a été tué lors du soulèvement de 2011 en Libye. Photo : Croissant-Rouge libyen.*

Le 7 avril 2011, Mohamed Mustafa Almisrati, un secouriste du Croissant-Rouge libyen, deux médecins, un infirmier et un chauffeur se trouvaient à bord d'une ambulance arborant l'emblème du croissant rouge. L'équipe tentait de regagner la ligne de front après avoir transporté des blessés vers l'hôpital d'Ajdabiya, mais son superviseur lui a donné l'ordre de rentrer à la base, car la situation était dangereuse : les forces de l'OTAN avaient tiré par erreur sur des tanks de l'opposition, les combattants du colonel Kadhafi tiraient des missiles et des civils et des insurgés paniqués fuyaient la ville. Le chauffeur roulait lentement pour pouvoir secourir des blessés au passage.

Tout à coup, l'arrière de l'ambulance a été touché par un missile et des éclats d'obus se sont dispersés partout. Mohamed s'est précipité à l'extérieur quand il a entendu la déflagration, craignant que le véhicule n'explose. Puis, il a regardé autour de lui pour retrouver les autres. Ne voyant pas l'un des médecins, Saleh al-Awami, il a couru vers l'ambulance en criant



*Mohamed Mustafa Almisrati à l'enterrement de Saleh al-Awami. Mohamed est le secouriste du Croissant-Rouge libyen qui se trouvait aux côtés de Saleh lorsque celui-ci est décédé. Photo : Croissant-Rouge libyen.*

son nom. « J'ai ouvert la portière et je l'ai trouvé gisant juste à côté. J'ai soulevé sa tête... de la salive sortait de sa bouche, il y avait des éclats d'obus sur sa poitrine et sa chemise était couverte de sang. J'ai fondu en larmes, je ne pouvais plus me contrôler », raconte-t-il. Saleh al-Awami est mort sur le trajet vers l'hôpital. Le jeune auxiliaire sanitaire, volontaire à l'hôpital depuis le début du soulèvement, avait demandé à monter dans l'ambulance pour aller sur la ligne de front.

D'autres volontaires auxiliaires de santé ont été confrontés à des situations dangereuses, notamment lors de campagnes de vaccinations. L'Afghanistan est l'un des derniers au monde où la poliomyélite est endémique, mais des vaccinateurs y ont été menacés, voire tués, en essayant d'entrer dans des régions sous contrôle taliban. En 2007, à la demande de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le CICR a tiré parti de sa neutralité pour prendre contact avec les responsables talibans et demander leur soutien dans le cadre des campagnes de vaccination. Le mollah Mohammad Omar a rédigé une lettre que les vaccinateurs portent sur eux, dans laquelle il demande à la population de coopérer et de les laisser passer en toute sécurité.



*Des volontaires du Croissant-Rouge afghan administrent le vaccin contre la poliomyélite durant une campagne nationale de vaccination. Photo : FICR.*

Ces volontaires intrépides visitent les familles pour administrer à chaque enfant deux gouttes de vaccin oral contre la poliomyélite. Les volontaires font une marque à l'encre indélébile sur les doigts des enfants vaccinés et laissent une trace à la craie sur les portes des foyers. Plus de 12 000 volontaires du Croissant-Rouge afghan et des volontaires locaux formés par

l'UNICEF, l'OMS et le gouvernement afghan ont participé à la campagne en mars 2011. Depuis le début de 2011, ils ont vacciné ensemble quelque 10 millions d'enfants afghans contre cette maladie invalidante. « Notre objectif est d'éliminer complètement la poliomyélite, mais nous n'y sommes pas encore parvenus et le chemin est encore long », déclare Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan. Toutefois, les premiers résultats sont déjà visibles : d'après l'UNICEF, l'Afghanistan a signalé 25 cas de poliomyélite en 2010, tandis que des pays voisins comme le Pakistan et le Tadjikistan en ont annoncé 144 et 458 respectivement.

Il faut que tout le monde reconnaisse la nécessité de protéger les volontaires en permanence. Les campagnes de sensibilisation et la diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les écoles et auprès des forces armées et de police contribuent à créer une culture de reconnaissance et de respect des volontaires. Il va sans dire qu'en période de conflit, aucune partie ne devrait prendre pour cible la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge – ou toute autre organisation humanitaire – ni utiliser abusivement les emblèmes, l'équipement ou les volontaires pour servir ses propres objectifs.

Les autorités doivent mettre l'accent sur ce message non seulement en période de conflit armé, mais aussi en temps de paix. Moises Inguane, de la Croix-Rouge du Mozambique, a constaté que l'emblème est peut-être mieux reconnu en période de conflit, lorsque le CICR est présent. « Nous sommes passés d'une période de guerre, pendant laquelle la Croix-Rouge était en général respectée et la présence du CICR plus importante, à la transition vers la paix. Les forces armées ont été démobilisées et de nouvelles ont été recrutées, qui ne connaissent peut-être pas aussi bien le droit international humanitaire que les précédentes. »

Les volontaires ne sont pas vulnérables qu'en temps de conflit. Ainsi, le soir du 26 janvier 2010, deux volontaires kenyans sont intervenus après un accident survenu sur l'autoroute de Webuye à Bungoma. Ils se sont précipités sur le lieu de l'accident pour dispenser des premiers secours à un chauffeur de camion blessé. Soudain, ils ont entendu des coups de feu. Ils ont levé les mains en criant qu'ils appartenaient à la Croix-Rouge du Kenya. Malgré le fait qu'ils portaient des gilets avec l'emblème de la croix rouge, l'auteur des coups de feu, un policier, affirme les avoir pris pour des voleurs. Quand la deuxième équipe de la Croix-Rouge est arrivée sur le lieu de l'accident, elle a constaté qu'un des volontaires, Michael Wafula



Sululu, avait été blessé par balle et se tordait de douleurs. Il est mort peu après son arrivée à l'hôpital.

En Colombie, une campagne de sensibilisation efficace a été menée et a donné des résultats notables. Pendant des dizaines d'années, la Croix-Rouge colombienne s'est attachée à informer les pouvoirs publics et la population sur ses principes, en organisant des séminaires pour le gouvernement, l'armée, les forces de police et les rebelles. Oscar Zuluaga, conseiller principal à la Fédération internationale en matière de développement du volontariat, explique qu'«en 50 ans de conflits en Colombie, seul un volontaire a été tué et il s'agissait d'un accident. L'important est de diffuser les Principes fondamentaux et de respecter l'emblème, les Conventions de Genève, le droit international humanitaire et les activités de la Croix-Rouge».

Victor Manuel Letelier Paredes, un volontaire colombien, se souvient d'un incident alors qu'il était au volant d'une ambulance de la Croix-Rouge :

«Quelque chose s'était passé entre la police et les habitants ; ils se jetaient des pierres. Une pierre est tombée sur nous et les deux parties ont dit : «pardon, ce n'était pas pour vous»».

## RENFORCER LA PROTECTION JURIDIQUE DES VOLONTAIRES

Les lois et les politiques relatives au volontariat varient suivant les pays, et même d'une région à l'autre. Les gouvernements peuvent et doivent examiner plus en profondeur les mécanismes juridiques qui protègent les volontaires dans les situations d'urgence.

Ces dernières années, la situation juridique des volontaires dans le monde a fait l'objet d'une attention grandissante, de nouveaux rapports étant publiés par le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En 2009,



*Des volontaires de la Croix-Rouge dans un camp pour personnes déplacées à Duékoué (ouest de la Côte d'Ivoire), où des milliers de personnes ont fui lorsque la violence a éclaté après les élections de décembre 2010. Photo : Moustapha Diallo/FICR.*

le programme VNU a publié un rapport intitulé *Laws and Policies Affecting Volunteerism Since 2001*, élaboré par l'International Center for Not-for-Profit Law et le European Center for Not-for-Profit Law. Ce rapport révèle que depuis l'Année internationale des volontaires en 2001, plus de 70 lois ou politiques encourageant ou réglementant le volontariat ont été adoptées (il y en a maintenant plus de 80), alors que seuls quelques pays avaient examiné la question de manière approfondie auparavant. Nombre de ces lois ou politiques ont été mises en place à la suite de crises ou de catastrophes naturelles nationales, comme le tremblement de terre en Chine en 2008, qui a abouti à la rédaction de la Loi nationale relative au volontariat.

Le programme VNU a aussi diffusé une note d'orientation destinée à aider les pouvoirs publics à rédiger et mettre en œuvre des lois relatives au volontariat. Cette note contient quatre recommandations principales : définir des questions et des objectifs spécifiques ; adopter une démarche participative pendant l'analyse, la rédaction et la mise en œuvre ; élaborer des lois ou des politiques pour atteindre les objectifs fixés et veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière efficace et durable. Dans la note, la Nouvelle-Zélande et l'ex-République yougoslave de Macédoine sont citées en exemples, car elles ont toutes deux élaboré une législation forte en intégrant les quatre recommandations dans leurs processus.

Peu d'études comparatives traitent de l'environnement juridique relatif au volontariat dans les situations d'urgence, mais la Fédération internationale a récemment publié un rapport sur le cadre juridique applicable au volontariat dans les situations d'urgence, fondé sur des recherches documentaires et des études nationales. Ce rapport indique que les pays peuvent, en gros, être répartis en quatre catégories. Dans certains pays, les notions de volontaire et de volontariat sont clairement définies dans la législation. Dans d'autres, le flou juridique règne en raison de l'absence de définitions claires des activités et des objectifs liés au volontariat. Dans d'autres encore, des obstacles ou des dispositions juridiques dans différents domaines, comme le droit du travail ou le droit fiscal, peuvent empêcher ou limiter le volontariat. Enfin, certains pays disposent de lois relatives à la gestion des catastrophes ou aux opérations de secours d'urgence qui font référence spécifiquement aux volontaires. En règle générale, il y a des lacunes évidentes dans les textes de loi, et les pouvoirs publics les comblent de façon décousue et ponctuelle.

Les lois et les politiques peuvent lever les obstacles au volontariat et, en même temps, créer un environnement plus protecteur. Toutefois, il n'existe pas de solution universelle, car chaque pays a ses propres besoins. Il peut y avoir des différences importantes entre les pays, ce qui donne lieu à des approches diverses. « Certains parlent d'une 'loi type' relative au volontariat, explique Priya Pillai, juriste à la Fédération internationale. Nous n'avons pas nécessairement besoin d'une loi relative au volontariat ou d'une loi relative aux catastrophes naturelles qui fasse référence au volontariat. Nous devons déterminer comment la législation existante de chaque pays protège les volontaires et leur donne les moyens d'agir. Certains pays ont des dispositions juridiques adéquates. D'autres doivent adopter de nouvelles lois. »

Certaines questions juridiques peuvent avoir un impact direct sur le volontariat dans les situations d'urgence, et il faut prendre en considération le droit du travail. Par exemple, les volontaires devraient avoir la possibilité de prendre un congé pour suivre des formations et participer aux opérations d'urgence. De même, les volontaires ne devraient pas perdre leur droit à des prestations de chômage du fait de leurs activités de volontariat et les petits montants qui leur sont versés pour couvrir des frais qu'ils ont engagés ne devraient pas être imposés.

En outre, il est important de limiter la responsabilité des volontaires quand ils agissent de bonne foi. Bien que très peu de volontaires aient été condamnés en justice après une opération d'urgence, le risque existe, et un procès peut être une expérience extrêmement éprouvante. En 1998, la ville de Linton (Australie) a été le théâtre d'une tragédie : cinq pompiers volontaires qui luttèrent contre un feu de brousse ont trouvé la mort quand le vent a tout à coup tourné. Leurs collègues ont dû témoigner dans le cadre de l'une des enquêtes de coroner les plus longues de l'histoire de l'État de Victoria. Selon l'Enquête nationale sur l'atténuation et la gestion des feux de brousse, « les décisions prises par les volontaires ainsi que par le personnel sont examinées dans les moindres détails dans ce genre d'enquêtes, ce qui a poussé certains volontaires à quitter les postes de responsable au sein des unités de volontaires ».

Aux États-Unis, la Loi fédérale relative à la protection des volontaires de 1997 dispose qu'un volontaire fournissant des services au nom d'une organisation à but non lucratif ou d'une entité publique n'est pas tenu responsable des dommages causés à autrui par omission (sous réserve de certaines conditions et à moins qu'il s'agisse d'une faute grave). Cette loi a

été adoptée parce que des membres du Congrès ont considéré que le risque de responsabilité pouvait être une entrave au volontariat, un constat auquel les spécialistes du droit n'adhèrent pas. Toutefois, dans leur rapport de 2009, *Letting Good Deeds Go Unpunished: Volunteer Immunity Laws and Tort Deterrence*, Jill Horwitz et Joseph Mead de la faculté de droit de l'Université du Michigan écrivent que « les personnes vivant dans des pays ne garantissant pas l'immunité sont moins enclines que d'autres à se porter volontaires, ce qui laisse penser qu'elles réagissent au risque de responsabilité, ou à l'idée qu'elles s'en font, en ne s'engageant pas dans des activités de volontariat ». Parallèlement, un équilibre délicat existe entre protéger les volontaires et leur donner carte blanche. « Il faut donner aux volontaires les moyens de mener leurs activités, mais aussi protéger les personnes auxquelles ils viennent en aide », explique Priya Pillai.

Le fait que des pays élaborent des lois pour protéger les volontaires est une évolution positive, mais pour qu'elles soient efficaces, il faut aussi les appliquer. Catherine Shea de l'International Center for Not-for-Profit Law déclare : « Nous avons constaté qu'un certain nombre de pays les ont bien appliquées, car ils ont pris en compte la mise en œuvre dès le début de l'élaboration de leur stratégie relative à une loi ou une politique et ont défini des plans et des méthodes au cours du processus participatif. Ils ont pu ainsi continuer à mener à bien leurs projets après l'adoption de la loi ».

Toutefois, le rapport du programme VNU, dont Catherine Shea est l'un des auteurs, cite aussi l'exemple de la Bolivie, où une législation nationale relative au volontariat a été mise en place après qu'un pompier et secouriste volontaire du nom de Daniel Manrique a été blessé par balle au visage durant les manifestations de 2002-2003. Sans assurance ni couverture maladie, Daniel Manrique n'a pu subir les multiples opérations nécessaires que grâce à la générosité de pompiers volontaires français. Cette affaire a déclenché une réaction publique qui s'est traduite, en 2005, par l'adoption d'une loi ambitieuse accordant aux volontaires des droits, tels qu'une couverture médicale à court terme, un soutien matériel et des crédits universitaires. Peu de temps après, cependant, un nouveau gouvernement a été élu, qui a dissout le ministère soutenant cette loi.

La culture d'un pays peut aussi être plus forte que les lois. Quand le Japon a été frappé par un tremblement de terre d'une magnitude de 8,9 sur l'échelle de Richter, suivi très vite par un tsunami de sept mètres de haut et par un accident nucléaire, 70 000



*Hiroaki Sakamoto est un enseignant du second degré qui a fait du volontariat pour la Société de la Croix-Rouge du Japon après le séisme et le tsunami de 2011. Photo : Société de la Croix-Rouge du Japon.*

volontaires de la Société de la Croix-Rouge du Japon se sont précipités pour venir en aide aux victimes. Malgré cette assistance massive, déployée par une Société nationale très grande et bien organisée, l'effectif des volontaires était insuffisant pour faire face à pareille catastrophe. L'une des raisons est que la majorité des travailleurs japonais ont deux semaines de vacances par an. La loi autorise les volontaires à prendre des congés supplémentaires pour participer à des opérations d'urgence, mais peu osent le faire. Par exemple, Hiroaki Sakamoto, un enseignant discret de 49 ans, a utilisé une de ses semaines de vacances pour aider à coordonner les secours. D'autres volontaires sont intervenus par roulement, tous les quatre jours, pour éviter de s'absenter trop longtemps du travail. « La loi est bien faite, mais la direction est mauvaise, indique Hiroaki Sakamoto. Les autorités locales disent que vous pouvez prendre congé pour faire du volontariat, mais c'est difficile. Vous ne risquez pas de perdre votre emploi, mais cela pourrait avoir des répercussions sur votre situation ».

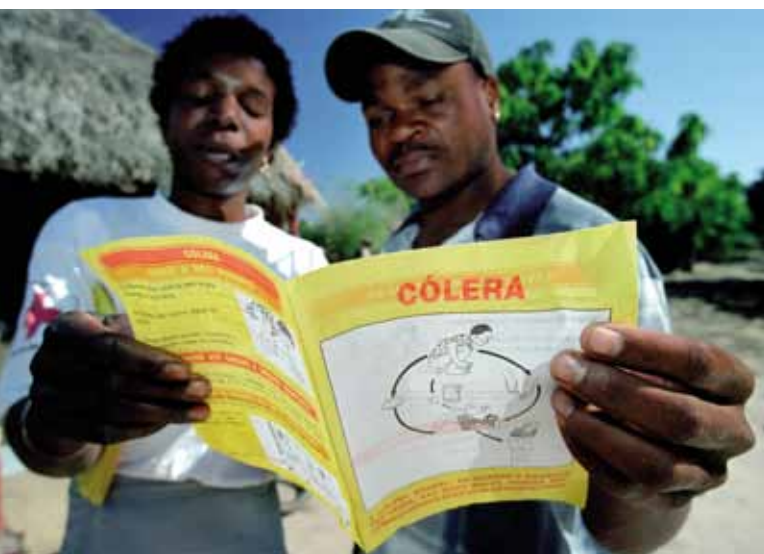
La mise en œuvre devrait être prise en compte dès le début de l'élaboration d'une loi ou d'une politique. Comme l'explique le VNU : « Une fois que des lois ou des politiques ont été adoptées, les responsables gouvernementaux et les autres parties prenantes devraient travailler de concert à l'élaboration d'un plan opérationnel pour une mise en œuvre efficace, définissant clairement et précisément les activités, les objectifs, les responsabilités et les échéances. Cette démarche garantira que les particuliers et les organisations assument leurs responsabilités dans les tâches qui leur sont attribuées dans le processus de

mise en œuvre, et donc que les lois et les politiques ne soient pas que des mots ».

## FOURNIR UNE ASSURANCE À TOUS LES VOLONTAIRES

La majorité des volontaires dans le monde ne sont pas assurés. Les pouvoirs publics et les organisations de volontaires doivent travailler ensemble pour veiller à ce que les volontaires soient couverts par une assurance, surtout lorsqu'ils interviennent dans des situations de catastrophe. « Fournir une assurance aux volontaires est une responsabilité collective, déclare le docteur Kapila. Les pouvoirs publics doivent collaborer avec les organisations de volontaires, comme la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, pour faire en sorte que les personnes mettant leurs propres intérêts de côté pour sauver des vies bénéficient d'une couverture si elles sont blessées. Le volontariat ne devrait pas être 'à vos propres risques' ». La Fédération internationale encourage les Sociétés nationales à assurer leurs volontaires par le biais d'un système qu'elle a mis en place et qui coûte seulement 1 franc suisse par personne.

La nouvelle législation mozambicaine relative au volontariat établit que chaque fois qu'un volontaire mène des activités susceptibles de mettre sa vie en danger, l'organisation est tenue de l'assurer. Toutefois, Moises Inguane explique que, dans la pratique, il est trop onéreux de fournir une assurance individuelle et nominale aux 6 600 volontaires de la Croix-Rouge du Mozambique. Beaucoup de volontaires étant en attente dans les situations d'urgence, il propose un système



Un volontaire de la Croix-Rouge du Mozambique explique comment prévenir le choléra, 2010. Photo: Croix-Rouge du Mozambique.

dans lequel une cotisation forfaitaire réduite serait acquittée, qui couvrirait les volontaires en tant que tels. L'assurance n'entrerait en jeu qu'en cas d'accident.

Aux États-Unis, l'assurance maladie pose un problème majeur aux volontaires. Nombre des volontaires et des secouristes qui sont intervenus à Ground Zero, après les attentats du 11 septembre à New York, ont par la suite développé des cancers ou des maladies respiratoires. Ceux qui n'avaient pas d'assurance maladie ont dû attendre neuf ans, sans aucune garantie d'assistance, jusqu'à l'entrée en vigueur du *James Zadroga 9/11 Health and Compensation Act*, qui leur permet de recevoir une aide pour couvrir leurs frais médicaux et autres.

## CONCLUSION: PROTÉGER, PROMOUVOIR ET RECONNAÎTRE LES VOLONTAIRES

Début 2009, lors d'une grave flambée de choléra, les volontaires de la Croix-Rouge à Quinga (Mozambique) ont distribué du chlore aux ménages et montré comment désinfecter l'eau. Lorsque des villageois sont tombés malades, ils ont accusé les volontaires. Certaines personnes avaient confondu les mots chlore (*cloro*) et choléra. Le 22 février, les villageois s'en sont pris aux volontaires: ils les ont ligotés, les ont battus jusqu'à ce qu'ils perdent presque connaissance et ont détruit leurs habitations. Les volontaires ont fui pour sauver leur vie.

Issus des mêmes communautés que leurs agresseurs, les volontaires ne pouvaient plus rentrer chez eux. Pendant les deux mois qui ont suivi, la Croix-Rouge du Mozambique et les autorités locales ont mené des actions pour informer la population sur le rôle des volontaires, jusqu'à ce que la situation soit jugée suffisamment sûre pour les laisser revenir. Étonnamment, à leur retour, ils ont poursuivi leurs activités de volontariat. La raison est simple: « Je veux améliorer la santé au sein de ma communauté », affirme Antonio Gabriel, qui a été brûlé ce jour terrible de février 2009.

Tant que des catastrophes se produiront, des millions de personnes comme Antonio Gabriel seront prêtes à affronter le danger dans l'intérêt de leurs communautés. Les volontaires risquent leur vie pour venir en aide aux autres et méritent donc que nous nous attachions ensemble à protéger, à promouvoir et à reconnaître chacun d'entre eux.

Quand l'argent de l'aide afflue après une catastrophe, la situation des habitants s'améliore parfois. Kathy, une

# Encadré 1

## Rémunérer ou ne pas rémunérer

volontaire chargée de la promotion de l'hygiène pour la Croix-Rouge haïtienne, gagne 11 dollars É.U. par jour. « C'est à la fois peu et beaucoup. C'est beaucoup parce que c'est ce qui vous permet d'envoyer les enfants à l'école, de payer le loyer et de faire d'autres choses encore ».

Comme le suggère l'exemple de Kathy, la notion de volontariat change dans les semaines et les mois qui suivent une catastrophe. Immédiatement après une catastrophe, nombre de personnes aident le plus possible, sans jamais penser à leurs intérêts personnels. Une fois la crise initiale passée, les volontaires recommencent à se soucier de leur famille et de leur travail. Dans bien des cas, les organisations humanitaires emploient à plein temps des personnes qui reçoivent une rémunération quotidienne non négligeable, mais qu'elles continuent d'appeler des volontaires.

L'argent fait-il une différence ? Oui, répond Masooda Bano, une chercheuse de l'Université d'Oxford. Elle a étudié l'effet négatif de l'aide extérieure sur la capacité des organisations de volontaires à mobiliser les communautés. Elle fait valoir que le fait de donner trop d'argent affaiblit l'esprit du volontariat, que les donateurs espèrent souvent encourager par leur aide. « Une stimulation financière – c'est-à-dire une motivation extrinsèque – importante élimine souvent la motivation intrinsèque, les scrupules : des raisons religieuses, la satisfaction personnelle et ainsi de suite. Si on paye, il ne s'agit plus d'une activité de volontariat. L'état d'esprit change ».

La question de la rémunération des volontaires va au-delà de la perception communautaire. Elle soulève aussi des problèmes éthiques et juridiques. À court terme, une telle situation signifie souvent

que « les volontaires » ne profitent pas des avantages liés à un emploi, notamment le salaire minimum et les pensions de retraite, ce qui pose des problèmes juridiques d'ordre moral et parfois pratique aux organisations pour lesquelles ils travaillent. L'État, quant à lui, ne reçoit pas le revenu qu'il tire normalement d'un emploi.

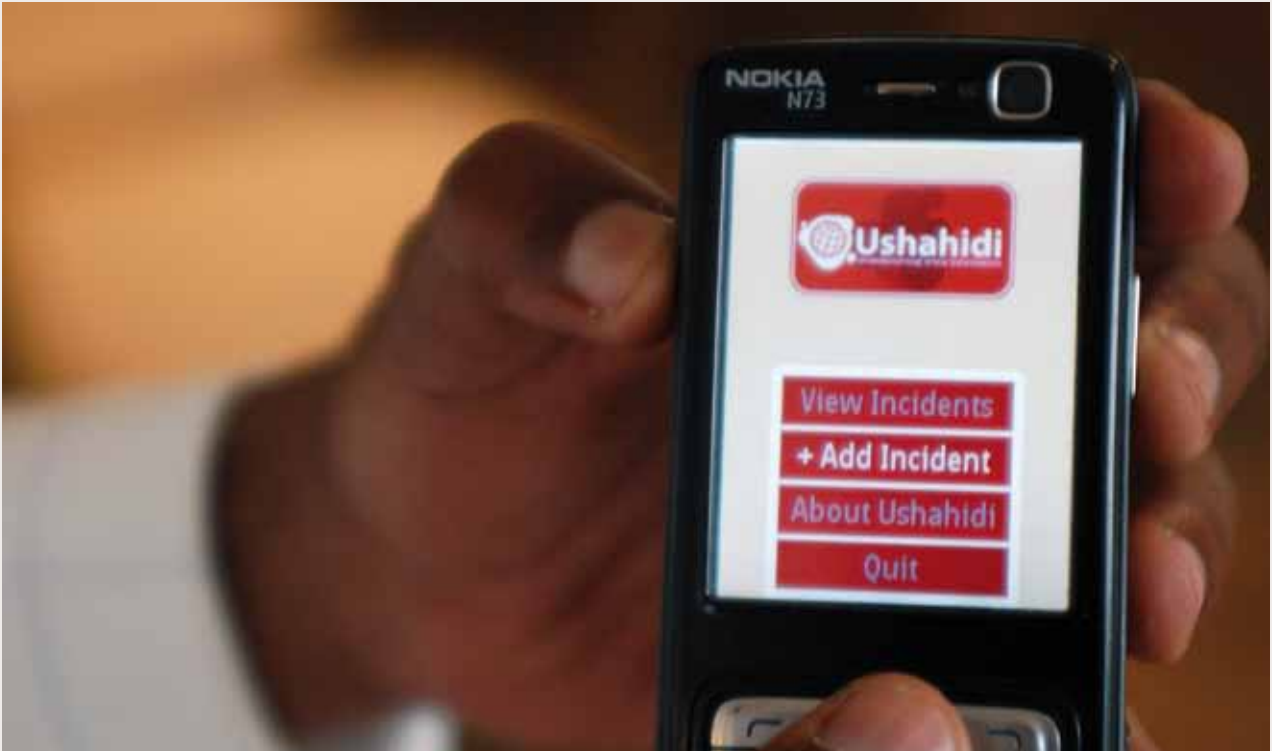
À plus long terme, ce genre de pratiques pourrait conduire à considérer le volontariat comme un emploi mal rémunéré. Quand il n'y a plus d'argent (ce qui arrive inévitablement), les communautés sont moins en mesure – et ont souvent moins envie – de traiter les problèmes par le biais du volontariat communautaire : la communauté est moins résiliente.

Toutefois, les organisations internationales n'ont pas cherché à éviter des coûts liés à l'emploi. Très souvent, les lois nationales en matière d'emploi ne les autorisent pas à engager des personnes légalement, et utiliser le mot « volontaire » est un moyen simple d'éviter des complications juridiques, alors qu'il s'agit bien d'une relation employeur-employé.

Consciente de la nature complexe de la question, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge restent attachés à une approche communautaire du volontariat. « Nous pensons que mettre l'accent sur la rémunération crée des valeurs négatives, ce qui affaiblit l'esprit même du volontariat, explique le docteur Kapila, sous-secrétaire général de la Fédération internationale. Nous continuerons à travailler avec les pouvoirs publics et d'autres organisations de volontaires pour plaider en faveur d'une définition plus claire du volontariat et veiller à ce que les travailleurs salariés en soient exclus de cette définition ».

## Encadré 2

### Le volontariat et Internet



Une des applications pour smartphones créées pour Ushahidi, une entreprise à but non lucratif, qui élabore des logiciels libres. Photo : Ushahidi.

De plus en plus, grâce aux nouvelles technologies, les volontaires peuvent apporter de l'aide en donnant du temps et en mettant à profit leurs compétences, même s'ils se trouvent loin de la catastrophe. Le 19 janvier 2010, l'appel suivant a été mis en ligne : « L'orphelinat Foyer de Sion en Haïti est à court d'eau ». Des internautes ont constaté qu'une adresse postale était jointe au message et qu'il y avait une carte de Port-au-Prince sur laquelle figurait un point rouge indiquant l'endroit exact où se trouvaient les enfants.

La « Carte des crises en Haïti » a été créée par Ushahidi, une entreprise technologique à but non lucratif, qui élabore des logiciels libres de cartographie interactive, de collecte de données et de visualisation. Le site a été mis en ligne juste quelques heures après le tremblement de terre. Des témoins sur le terrain envoyaient des messages urgents par le biais de différents moyens de communication, dont la radio, les SMS, Twitter et les messages électroniques. Des volontaires qualifiés de Boston à

Londres recevaient les informations et les reportaient sur la carte en ligne presque en temps réel.

Ushahidi (qui signifie témoignage en swahili) a été conçu par des blogueurs et des programmeurs au Kenya, qui ont lancé le premier site en réaction aux violences postélectorales que le pays a connues en 2008. Il suffisait de composer un numéro de téléphone portable pour signaler les efforts de paix ou les actes de violence, qui étaient ensuite indiqués sur des cartes de Google Maps accessibles en ligne.

Depuis, la plateforme Ushahidi a été utilisée pour dresser les cartes de conflits et de catastrophes naturelles en Inde, en Afrique du Sud, en Libye et ailleurs. En octobre 2009, l'un des fondateurs d'Ushahidi a contribué à la création du Réseau international des cartographes des crises, une plateforme mondiale qui apporte sa contribution aux opérations en cas de catastrophes par le biais de la technologie et de la cartographie des crises.

# Les Principes Fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**Humanité** Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

**Impartialité** Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

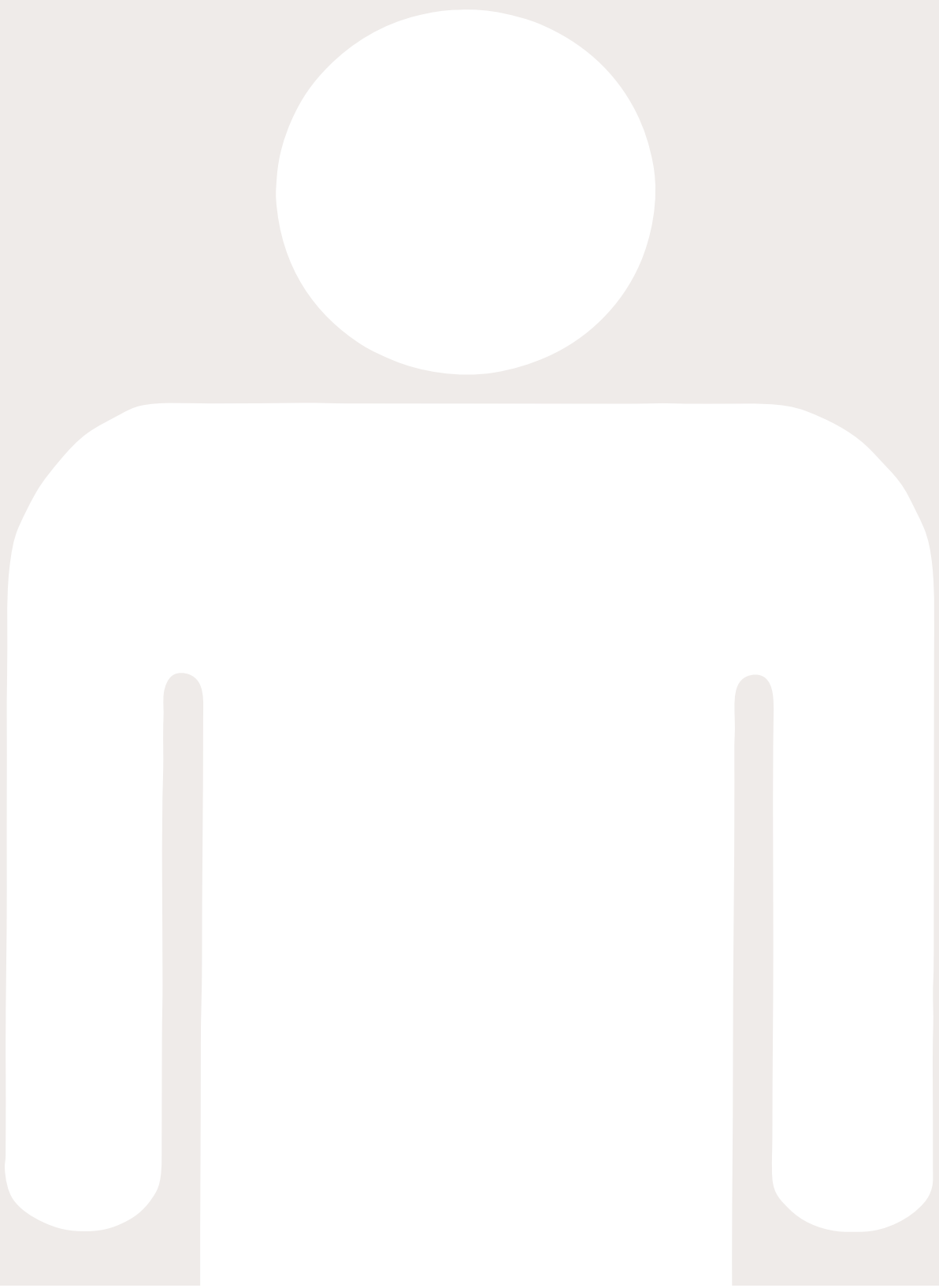
**Neutralité** Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

**Indépendance** Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

**Volontariat** Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.


**Unité** Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

**Universalité** Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.



1207900 11/2011 F-500

[www.ifrc.org](http://www.ifrc.org)  
Sauver des vies, changer les mentalités.

 Fédération internationale des Sociétés  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge